

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Onzième session
Genève, 13 – 17 mai 2013

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ÉTUDE DE PAYS MENÉE AU CHILI – RÉSUMÉ

Étude établie par Mme María José Abud Sittler, économiste, Departamento de Estudio y Políticas Públicas, Institut national de la propriété industrielle (INAPI), Santiago (Chili)

Mme Bronwyn Hall, professeur de technologie et d'économie, département d'économie, University of California, Berkeley (États-Unis d'Amérique)

M. Christian Helmers, professeur, département d'économie, Universidad Carlos III de Madrid, Getafe (Espagne)

1. L'annexe du présent document contient un résumé de l'Étude de pays menée au Chili sur l'utilisation de la propriété intellectuelle au Chili, réalisée dans le cadre du Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique (CDIP/5/7 Rev.). Cette étude a été réalisée en coordination avec le Secrétariat de l'OMPI, en concertation avec l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI) (Chili).

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

Résumé

Ces dernières décennies ont été marquées par des changements majeurs dans la manière dont le système de la propriété intellectuelle est utilisé dans le monde. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution. On peut citer, tout d'abord, l'augmentation significative de l'investissement dans la création d'actifs intangibles, puis l'intégration croissante des économies nationales à l'économie internationale, qui a incité les entreprises à faire protéger plus souvent et dans plusieurs pays leurs actifs de propriété intellectuelle, y compris dans des pays à revenu intermédiaire. Viennent ensuite la réforme en profondeur des politiques nationales de propriété intellectuelle et, enfin, les avancées techniques et l'évolution des modèles économiques, liées aux nouvelles possibilités techniques, à la complexité du secteur et aux pressions exercées par la concurrence, qui ont poussé les entreprises à adapter leurs méthodes de gestion de l'innovation pour aboutir, souvent, à des stratégies plus actives de gestion de la propriété intellectuelle et de dépôt.

L'évolution du paysage de la propriété intellectuelle qui résulte de ces changements soulève de nombreuses questions quant au rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans le processus d'innovation. Les ouvrages économiques se concentrent principalement sur les pays à revenu élevé et donnent très peu d'indications sur le rôle de la propriété dans les pays à revenu intermédiaire, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, en termes absolus, ces pays sont ceux qui ont connu la plus forte augmentation dans l'utilisation de la propriété intellectuelle, et dans lesquels les questions de propriété intellectuelle ont été l'objet d'un intérêt considérable de la part du secteur public. Ensuite, les moyens mis en œuvre par les offices de propriété intellectuelle et les chercheurs universitaires dans les pays à revenu élevé ont donné lieu à la création de bases de données sur les brevets au niveau microéconomique qui ont permis de mener de nombreuses recherches empiriques. Il n'existe actuellement aucune infrastructure de données comparable pour les pays à revenu intermédiaire.

La présente étude présente les résultats des efforts déployés conjointement par l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI) du Chili et l'OMPI pour créer une base de données complète relative à l'utilisation de la propriété intellectuelle au Chili. Cette base de données contient tous les brevets, marques, modèles d'utilité et dessins et modèles enregistrés ou déposés au Chili entre 1991 et 2010. L'une des principales difficultés rencontrées dans la constitution de cette base de données a été d'harmoniser les noms des déposants et d'identifier de manière unique chaque déposant pour chacun des quatre types de propriété intellectuelle. En outre, les données ont été classées en fonction de la liste des entreprises de l'institut national de la statistique (INE), notamment du recensement industriel (ENIA) et de cinq cycles (1997-2008) de l'enquête sur l'innovation au Chili (INNOVACION).

Le Chili offre un exemple intéressant pour étudier le rôle de la propriété intellectuelle dans le processus d'innovation d'un pays à revenu intermédiaire. Bien qu'il dépende encore dans une large mesure de ses matières premières et de ses produits agricoles comme base de ses exportations, le Chili a connu une croissance économique remarquable au cours de ces dernières décennies. Il est également entré de manière proactive dans l'économie mondiale en passant de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Il a su, au cours de ces vingt dernières années, modifier à plusieurs reprises sa législation relative à la propriété intellectuelle et renforcer ainsi de manière significative son système de protection de la propriété intellectuelle. En outre, le Chili compte un grand nombre d'universités actives dans le domaine de la recherche. Orienter les facteurs de la croissance économique vers de nouveaux secteurs et des gains de productivité à l'échelle économique, par l'innovation, est une priorité pour les responsables politiques chiliens.

La nouvelle base de données, désormais dénommée "Base de données INAPI-OMPI", va permettre d'effectuer des recherches qui vont approfondir nos connaissances sur le rôle que jouent les brevets dans le système d'innovation au Chili, et soulever de nouvelles questions. Dans un premier temps, le présent document fournit une brève description sur la manière dont la propriété intellectuelle est utilisée au Chili.

L'étude réalisée indique que le nombre de demandes de brevet déposées a plus que triplé depuis que la législation relative à la propriété intellectuelle est entrée en vigueur en 1991. Toutefois, comme on peut également l'observer dans la plupart des pays à revenu intermédiaire, l'utilisation des brevets par rapport au nombre total de dépôts, qui était légèrement supérieur à 3000 en 2008, demeure relativement modeste. À l'inverse, les marques sont intensément utilisées. Le nombre de dépôts est passé d'un peu moins de 30 000 par année en 1991 à plus de 44 000 en 2010. Ce résultat place le Chili parmi les pays qui comptent le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de marques par PIB à l'échelle mondiale. L'utilisation des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels est restée faible ces vingt dernières années, même par rapport à des pays avec un niveau de revenu similaire.

Les données collectées indiquent que les non-résidents sont à l'origine de plus de 90% de brevets déposés au Chili. Les entreprises de produits pharmaceutiques et chimiques sont celles qui déposent le plus grand nombre de demandes de brevet – à l'inverse des pays développés, où les secteurs des technologies complexes sont ceux qui génèrent le plus grand nombre de demandes de brevet. Les dessins et modèles industriels sont également utilisés en majorité par des non-résidents, avec seulement 16% des demandes déposées par des résidents. À l'inverse, les marques, de même que les modèles d'utilité, sont dans une très large mesure déposés par des entités nationales. Les marques sont largement utilisées dans tous les secteurs économiques. Les produits agricoles représentent la part la plus importante des dépôts de demandes d'enregistrement de marques, une catégorie qui inclut la production de vin et de fruits. Une autre part importante des dépôts de demandes d'enregistrement de marques concerne les produits pharmaceutiques.

La grande majorité des brevets sont délivrés aux entreprises. Néanmoins, nombreuses sont les universités chiliennes qui déposent des demandes de brevet et qui comptent parmi les principaux titulaires de brevets résidents. On trouve également parmi les principaux titulaires de brevets résidents des entreprises de l'industrie minière et des entreprises de produits chimiques ou de produits de consommation. Les demandes d'enregistrement de marques sont déposées à la fois par des entreprises et par des particuliers. À l'inverse des brevets, plusieurs entreprises chiliennes figurent parmi les principaux déposants de demande d'enregistrement de marques, pour la plupart des entreprises du secteur des biens de consommation.

En ce qui concerne l'origine des dépôts effectués par des non-résidents, les données indiquent que la grande majorité de ces dépôts pour les quatre types de propriété industrielle émanent des États-Unis d'Amérique et d'Europe. Les autres pays d'Amérique du Sud, quant à eux, ne représentent qu'une faible part des dépôts. En ce qui concerne les brevets, ils ne représentent que 2% de l'ensemble des dépôts effectués entre 1991 et 2010, alors que les États-Unis d'Amérique et l'Europe totalisent ensemble plus de 80% des dépôts de demandes de brevet. Les entreprises de produits pharmaceutiques et de produits de consommation comptent pour la plupart de ces dépôts de demandes de brevet.

Dans la présente étude on examine également la question de l'utilisation conjointe de plusieurs droits différents de propriété intellectuelle. Plus de 90% des déposants déposent uniquement des demandes d'enregistrement de marques et moins de 5% des déposants déposent uniquement des demandes de dépôt de brevet. Les déposants qui déposent des demandes concernant plus d'un type de droit de propriété intellectuelle sont rares, car ils représentent seulement 2% des déposants. L'utilisation conjointe de différents droits de propriété intellectuelle se limite aux brevets et aux marques, d'une part, et aux marques et aux dessins et

modèles industriels, d'autre part. Une ventilation par type de déposant indique qu'un nombre important d'universités déposent à la fois des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de marques.

Les données indiquent que, jusqu'en 2005, les marques concernaient en moyenne 2,5 classes de la classification de Nice. En raison d'un changement dans la législation cette même année, le nombre moyen de classes en 2006 a chuté à 1,3 classe. Ce recul s'explique par la diminution du nombre de classes de produits. Le nombre moyen de classes de services a quant à lui augmenté de manière constante dans le temps. Ce résultat témoigne de la nature du changement apporté en 2005 dans la législation, qui n'a pas eu d'incidence sur les dépôts concernant des classes de services.

La base de données INAPI-OMPI permet de recenser les dépôts de brevets par co-cessions. Les co-cessions sont intéressantes car elles sont un indicateur du niveau de coopération en matière de recherche entre les universités et le secteur privé, mais également entre concurrents sur le marché des produits. Comme dans d'autre pays, les brevets co-cédés représentent une faible part des dépôts de demandes de brevet au Chili, moins de 3% en moyenne entre 1991 et 2010. En fait, la plupart des brevets sont co-cédés à des entreprises non-résidentes et il existe peu d'exemple de coopération internationale. La part de brevets co-cédés concernant des cessionnaires résidents et des cessionnaires non-résidents représente seulement 8%. Les co-cessions concernant des universités représentent 20% environ des brevets co-cédés, ce qui signifie que les universités et le secteur privé collaborent beaucoup.

Enfin, dans la présente étude est également examinée la question des dépôts de demandes internationales de brevet concernant au moins un cessionnaire ou inventeur chilien. Les résultats indiquent que seule une fraction des titulaires de brevets résidents dépose également des demandes de protection par brevet à l'étranger. Néanmoins, les chiffres passent de 2% en 1992 à 10% environ à partir de 2006. Les données indiquent également que la moitié des inventions liées à des familles de brevets délivrés à des résidents chiliens proviennent du Chili. Les offices de premier dépôt étrangers les plus importants sont ceux des États-Unis d'Amérique et d'Europe. À l'inverse, les offices des autres pays d'Amérique du Sud sont rarement utilisés comme office de premier dépôt. L'Afrique du Sud, la Chine et le Mexique sont depuis l'année 2000 des destinations importantes pour les brevets déposés par des déposants chiliens. Les demandes internationales déposées par des résidents chiliens dans la plupart des pays sont dominées par les brevets liés à l'industrie minière et les produits chimiques et les brevets déposés par les universités.

Dans l'ensemble, la présente étude est un exemple de recherche empirique pouvant être réalisée pour déterminer de quelle manière est utilisée la propriété intellectuelle dans un pays à revenu intermédiaire dès lors qu'une infrastructure de données appropriée a été mise en place. Elle montre que, dans ce type d'étude, il faut non seulement tenir compte des droits de propriété intellectuelle autres que les brevets, mais également déterminer comment les différents types de propriété intellectuelle peuvent être utilisés de façon combinée plutôt que de manière isolée.

Les exemples présentés dans la présente étude fournissent un éclairage utile qui permet de mieux comprendre le rôle que joue la propriété intellectuelle dans l'économie du Chili. Bien entendu, ces exemples ne permettent pas de connaître toutes les effets des politiques choisies en matière de propriété intellectuelle sur le comportement des déposants et les résultats économiques. C'est pourquoi un examen approfondi qui s'appuie sur l'infrastructure de données nouvellement créée est nécessaire. À cet égard, deux études analytiques, l'une concernant l'incidence et les effets du squattage des marques et l'autre le rôle des brevets dans le secteur pharmaceutique national, sont actuellement en cours de réalisation et seront publiées séparément.

[Fin de l'annexe et du document]